



Laissez-passer congolais entre la france et le brésil

Par **krrystov**, le **19/06/2009** à **16:59**

Bonjour,

Cas d'école...

Attendu qu'un dysfonctionnement national en République Démocratique du Congo handicape l'émission de passeports et de visas, l'ambassade à Paris délivre des laissez-passer. Est-ce qu'un ressortissant congolais résidant en France peut voyager au Brésil et en revenir sans souci au départ de la France et pour un retour vers la France, muni de ce seul laissez-passer et de sa carte de séjour?

Merci d'avance.